

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la commune de Mantès-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23, L. 2131-1 et L.2334-40 et suivants,

Considérant l'engagement de la commune en faveur du développement des compétences de la jeunesse,

Considérant la demande de mise à disposition de locaux communaux les samedi 6 décembre 2025 de 14 heures à 18 heures et 24 janvier 2026 de 15 heures 30 à 18 heures formulée par l'association « Système d'échange local (SEL) du Mantois » pour l'organisation d'une bourse d'échange d'objets et d'une assemblée générale à destination de ses adhérents,

Considérant la disponibilité de locaux communaux adaptés à ces manifestations aux dates demandées.

DECIDE

Article 1^{er} :

De mettre à disposition de l'association « SEL du Mantois », à titre gratuit, les locaux municipaux situés sur son territoire Centre de Vie Sociale Augustin Serre sis à Mantès-la-Ville (78711) 60, rue Louise Michel pour la tenue de manifestations associatives le samedi 6 décembre 2025 et le samedi 24 janvier 2026 selon les modalités définies dans la convention à intervenir.

Article 2 :

D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette demande.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal administratif de Versailles.

Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Mantès-la-Jolie.

Article 5 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantès-la-Ville, le 27/11/2025

N° 2025 - 1085

DÉCISION PORTANT
MISE A DISPOSITION DE
LOCAUX COMMUNAUX
SITUÉS
CVS AUGUTIN SERRE

AU PROFIT DU SEL DU
MANTOIS

POUR
L'ORGANISATION D'UNE
BOURSE D'ECHANGE
D'OBJET ET D'UNE
ASSEMBLEE GENERALE

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au contrôle
de légalité
Le : 16/12/2025

Le Maire,

Sami DAMERGY



Le Maire,
Sami DAMERGY

